



Doc. 14078
22 juin 2016

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 27

Dans le projet de résolution, au paragraphe 20, dernière phrase, remplacer les mots «et pour résultat, l'exercice d'une influence politique significative sur les médias» par les mots suivants:

«et pour résultat éventuel, l'exercice d'une influence politique sur les médias».

Note explicative

Ce sont des allégations graves qui doivent être étayées par des preuves concrètes.

Déposé par:

KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
ESEYAN Markar, Turquie, ADLE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
MİROĞLU Orhan, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE

1. 2016 - Troisième partie de session

